

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

MILDIU

Au vu des conditions climatiques, du stade de la végétation et de la pression, restez vigilants.

OÏDIUM

Stade de grande réceptivité en cours et météo favorable aux contaminations. Soyez vigilants

VERS DE GRAPPES

Les glomérules sont visibles. Procédez à vos contrôles de fin de G1 et renouvelez les capsules de vos pièges.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

MÉTÉO

Prévisions du 8 au 13 juin 2016

	Mer 8	Jeu 9	Ven 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13
Températures	15 28	16 28	16 29	17 22	15 23	15 22
Tendances						

Un nouvel épisode orageux a touché le nord du Gers, dans la soirée du 7 juin. Les niveaux de précipitations observés sont variables et sont surtout importants sur le secteur de Condom.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées
BP 22107 - 31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Gascogne	St Mont - Madiran
Chard	23 - 24	19 - 23
Sauv	19 - 21	19 - 21
Gr Mg	19 - 21	19 - 21
Pt Mg	21 - 22	19 - 21
Colomb	21 - 23	21 - 23
Ugni b	18 - 19	-
Merlot	19 - 23	-
Tannat	-	19 - 21
Cab S	-	19

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

- 17 : Boutons floraux séparés
- 18 : 11-12 feuilles étalées
- 19 : tout début de floraison
- 20 : 1-10 % de floraison
- 21 : 10-25 % de floraison
- 22 : 25-50 % de floraison
- 23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons
- 24 : 50-80 % de floraison
- 25 : Fin de floraison



*Stade 23:Floraison
50 % chute capuchons*

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Sur le réseau de surveillance, de nouvelles sorties de taches sont observées (feuilles et grappes), confirmant le caractère contaminant des épisodes pluvieux du 22 mai.

Les fréquences d'attaques deviennent significatives :

- Cannet : 70% de ceps atteints (, avec des symptômes importants sur grappes,
- Courrensan : 22 % de ceps atteints (contre 7 % la semaine dernière),
- Caussens : 8 % de ceps atteints.

Sur parcelles références et parcelles flottantes on note peu d'évolution depuis la semaine dernière. Et, à l'exception de quelques taches isolées, la majorité des situations reste saine. La pression mildiou reste bien contenue à ce jour.

Seules quelques parcelles en défaut de protection, montrent désormais des sorties se symptômes sur grappes. Mais ces cas restent ponctuels.

• Données de la modélisation

➤ Potentiel Système

- x **Zone St Mont :** Calcul à partir des données de stations météo fixes : Beaumarchès, Bouzon Gellenave, Comeillan, Couloumé Mondebat, Lelin Lapujolle

A ce jour, la pression exercée par le mildiou est toujours en hausse. Elle est forte sur la majorité des secteurs sauf à Beaumarchès où elle est moyenne. Des contaminations de masse ont été modélisées le 30 mai sur tous les secteurs sauf Beaumarchès (où des contaminations élite peuvent avoir eu lieu). Des contaminations de masse sont également modélisée le 31 mai mais sur le secteur de Couloumé Mondebat uniquement.

Pour la période à venir, la pression devrait continuer sa progression mais sera variable selon le régime des pluies. Elle devrait être moyenne sur les secteurs de Beaumarchès et Comeillan et forte sur les autres secteurs (Bouzon-Gellenave, Couloumé Mondebat, Lelin Lapujolle). Des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie d'au moins 2 mm sur l'ensemble des secteurs. Les contaminations pourraient être fortes.

- x **Zone Gascogne :** Calcul à partir des données radar : Condom, Eauze ; et de stations météo fixes : Courrensan, Gondrin, Mauléon, Montréal, Ste Christie, St Puy

A ce jour, la pression exercée par le mildiou est en hausse et hétérogène. Elle est faible sur les secteurs de Courrensan, Mauléon, moyenne sur les secteurs d'Eauze, Gondrin, Montréal et forte sur

les secteurs de Caussens, Saint Puy et Ste Christie. Des contaminations de masse ont été modélisées le 30 mai sur la majorité des secteurs sauf Courrensan et Mauléon (où des contaminations élite peuvent avoir eu lieu). Des contaminations ont également été modélisées le 1^{er} juin sur les secteurs de Caussens et Montréal.

Pour la période à venir, la pression devrait rester faible sur les secteurs de Courrensan et Mauléon, devenir moyenne à forte sur les secteurs d'Eauze, Gondrin, Montréal, Caussens, St Puy et Ste Christie. Des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie d'au moins 2 mm sur la majorité des secteurs sauf à Mauléon et Courrensan où 20 mm seraient nécessaires pour engendrer des contaminations de masse. Les contaminations pourraient être fortes.

✗ **Zone Madiran :** Calcul à partir des données radar : Labatut ; et de stations météo fixes : Cannet, Moncaup

A ce jour, la pression exercée par le mildiou est hétérogène. Elle est faible sur le secteur de Labatut, moyenne sur le secteur de Cannet et forte sur le secteur de Moncaup. D'après le modèle, les pluies du 30 mai ont engendré des contaminations de masse sur le secteur de Moncaup et des contaminations élites sur les secteurs de Cannet et Labatut.

Pour la période à venir, la pression devrait rester faible sur les secteurs de Labatut et Moncaup et devenir forte sur le secteur de Cannet. Des contaminations de masse sont modélisées dès 4 mm sur le secteur de Cannet, alors qu'il faudrait 10-12 mm sur le secteur de Moncaup et un cumul supérieur à 30 mm sur le secteur de Labatut.

✗ **Toutes zones confondues :** Les taches issues des contaminations des 30 mai et 1^{er} juin devraient être visibles autour du 13 juin.

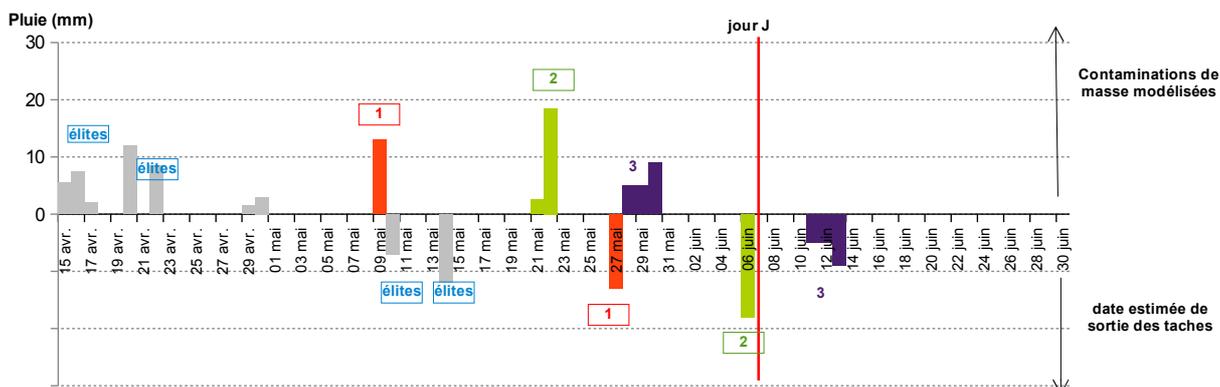
➤ **Milvit (station météo de Mauléon) :** Le modèle confirme la nature contaminante des pluies du 30 mai.

Évaluation du risque : A la faveur des pluies régulières, la pression est toujours en hausse et devient moyenne à forte sur une majorité de secteurs.

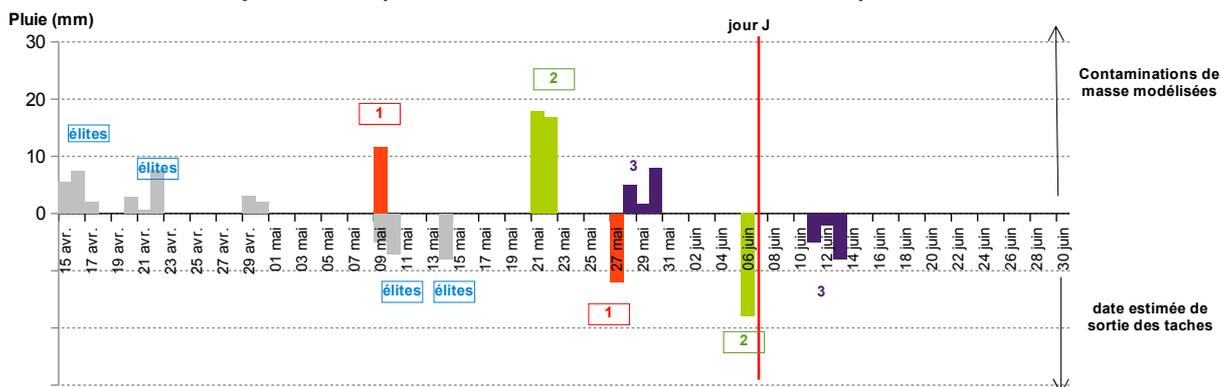
Une nouvelle période de risque est à prévoir lors des prochains épisodes pluvieux annoncés à partir de la fin de la semaine. Il convient de suivre l'évolution des prévisions météo qui devront se préciser car de nouvelles contaminations de masse pourraient alors se produire.

Surveillez sorties taches devraient être visibles à partir de la fin de la semaine

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 06/06/2016 pour la zone Gascogne



Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 06/06/2016 pour la zone St Mont



Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques. La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante. Numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Situation au vignoble

A l'exception des quelques taches sur feuilles déjà signalées dans les situations particulières de grandes sensibilité (secteur de Labarthète et zone de Madiran), on ne détecte pour l'instant pas de symptômes significatifs au vignoble.

Évaluation du risque : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est atteinte en toutes situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

De plus les conditions chaudes et humides de cette semaine incitent à une grande vigilance.



©IFV Sud-Ouest
www.vignevin-sudouest.com

Symptômes d'oidium sur feuille - Photo IFV

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• **Situation au vignoble :** On n'observe aucune évolution significative depuis la semaine dernière. La présence de la maladie reste ponctuelle.

Évaluation du risque : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison. Restez vigilants et surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles. En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oidium.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A

ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir, :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Le stade de chute des capuchons (fin de floraison) est imminent (voire déjà atteint pour les situations les plus précoces). Et à la faveur de conditions chaudes, la floraison pourrait se dérouler rapidement. Surveillez l'évolution de la phénologie.

VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

• Situation au vignoble

Des glomérules sont désormais visibles régulièrement.

Sur le secteur nord du Gers, les comptages réalisés cette semaine sur quelques parcelles les plus à risque montrent des fréquences d'attaques de 30 glomérules pour 100 grappes maximum.

Ailleurs, les fréquences d'attaques restent inférieures.

La surveillance réalisée sur les secteurs au sud d'Eauze (Bourrouillan, Laujuzan et Manciet) confirme la forte pression avec des fréquences de l'ordre de 50 glomérules pour 100 inflorescences.



Eudémis : glomérule et chenille sur inflorescence - Photo CA 32

• Données de la modélisation

D'après le modèle, le développement des larves touche à son terme. Le stade de nymphose devrait s'enclencher cette semaine (en secteurs précoces). On ne note donc pas de signe de début de deuxième vol pour l'instant mais cela pourrait être le cas la semaine prochaine (pour les secteurs précoces).

Données au 6 juin Zone Gascogne	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5	% Nymphe
Gondrin	100 %	100 %	100 %	98 %	77,4%	39,3%	9,6%	-
Mauléon	100 %	100%	100%	100%	90,7%	55,9%	24,4%	0,2 %
St Puy	100 %	100 %	98,7 %	96,6 %	57,2%	20,8%	1,1 %	-

Évaluation du risque : Procédez à vos contrôles de fin de G1 pour évaluer l'impact de la première génération et anticiper la gestion de la G2. Un dépassement du seuil de nuisibilité implique une gestion précoce de la deuxième génération.

Seuil de nuisibilité : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences
(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

Par ailleurs, le début du deuxième vol semble imminent (d'ici une dizaine de jours) :

- le développement des chenilles de G1 se termine,
- les premières captures d'Eulia sont enregistrées sur le réseau de surveillance des vignobles de Fronton et Gaillac,
- les conditions estivales de la semaine pourraient favoriser un enchaînement rapide des générations.

Pensez donc à renouveler les capsules de vos pièges pour suivre le début du vol de G2.

CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

• Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

• Situation au vignoble

Les populations larvaires observées restent très faibles.

Évaluation du risque : Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel :** la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.



*Cicadelle verte : Adulte (en haut)
1^{er} stade larvaire (en bas)
Photos IFV*

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

(Scaphoideus titanus)

• Situation au vignoble

Depuis 2012, des sites spécifiques de suivi sont venus compléter le réseau de surveillance biologique du territoire, afin d'identifier au mieux la période d'éclosion ainsi que la dynamique des populations de

Scaphoideus titanus. Il s'agit de parcelles spécifiques, situées dans des vignobles régionaux : Fronton, Gaillac, Moissac, Gascogne, Lot et Aveyron.

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 10-12 mai dans la première cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles sur le vignoble de Gascogne.



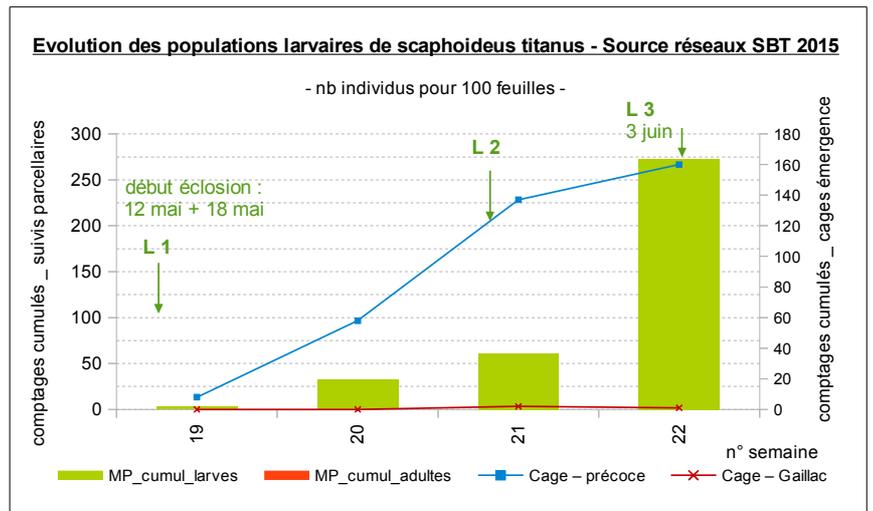
Biologie et description des symptômes

La cicadelle de la flavescence dorée est inféodée à la vigne c'est-à-dire qu'elle ne vit que sur des ceps de vigne. Elle se nourrit en piquant les feuilles de vigne et peut ainsi acquérir le phytoplasme en piquant un cep malade.

Cette cicadelle n'a qu'une seule génération par an. Les œufs éclosent dans le courant du mois de mai pour donner naissance à une larve. Puis cinq stades larvaires se succèdent. Six à huit semaines après les premières éclosions, les premiers adultes apparaissent. La période des éclosions peut être très étalée. Les larves naissent saines mais peuvent rapidement acquérir le phytoplasme si elles se nourrissent sur un cep conta-miné. Un mois plus tard, elles deviennent infectieuses et peuvent transmettre le phytoplasme à d'autres souches. Les nouveaux pieds ainsi contaminés n'exprimeront les symptômes que l'année suivante.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines. Au vignobles, ce sont désormais des L3 qui sont visibles dans les populations.

Évaluation du risque : La période des éclosions a débuté. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la FD.



AUTRES OBSERVATIONS

• Melligèthes

Comme souvent en période de floraison, des melligèthes sont observées sur les inflorescences. Il s'agit de petits coléoptères noirs se nourrissant du pollen de nombreux végétaux.

Les melligèthes sont des ravageurs bien connus du colza. Leur présence sur vigne ne semble qu'opportuniste et essentiellement liée à la présence d'une source de nourriture (le pollen des inflorescences). Elles peuvent être considérées comme sans danger pour la vigne et le déroulement de la floraison.



Melligèthes sur inflorescence - Photos IFV et CA 81

Le prochain BSV Vigne Gascogne St Mont Madiran paraîtra le mardi 14 juin 2016

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, la Cave des producteurs réunis, la Chambre d'Agriculture du Gers, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, les Silos Vicois, Val de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Vivadour, VitiVista et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne
Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur
- Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 22 juin au 02 juillet pour le département du 32 et 65 soit du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2 , soit : <ul style="list-style-type: none"> du 02 juillet au 12 juillet pour le département du 32 et 65 du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.